

11 SEP. 2025

Ville de
Rixheim28, rue Zuber - B.P.7
68171 RIXHEIM CEDEX
Tél. : 03 89 64 59 59
Fax : 03 89 44 47 07
www.rixheim.frSERVICE TRAVAUX
st.travaux@rixheim.fr

267 / VOI / 2025

ARRÊTE

Portant autorisation d'occupation du domaine public Rue des Sorbiers

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

- Vu l'ordonnance du 1^{er} septembre 1945 portant étatisation de la Police dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu la demande de Monsieur Jaques BOPP 96 rue Gounod 68400 RIEDISHEIM en date du vendredi 5 septembre 2025, tendant à obtenir l'autorisation d'occupation du domaine public à l'adresse 1-3 rue des Sorbiers 68170 RIXHEIM, le mardi 16 septembre 2025,

a r r ê t e :

Article 1 : Monsieur Jacques BOPP, est autorisé à utiliser le domaine public rue des Sorbiers, au droit des n°1-3, toutes les places de parking, pour pouvoir effectuer la taille de la haie le mardi 16 septembre 2025 de 8h00 à 18h00.

Cette interdiction fera l'objet d'une signalisation par panneaux B6. La signalisation devra être mise en place minimum 48 heures avant le début des travaux.

Article 2 : Tout véhicule en infraction au stationnement sera mis en fourrière aux frais de son propriétaire.

Article 3 : Après la taille de la haie, le domaine public sera nettoyé par Monsieur Jacques BOPP ou l'entreprise missionnée par lui pour effectuer les travaux.

Article 4 : Ces mesures s'appliqueront le mardi 16 septembre 2025.

Article 5 : L'arrêté n°44/POL/2023 réglementant la tranquillité publique dans la Ville de Rixheim est à respecter.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Strasbourg ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 7 : Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de RIXHEIM,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale de RIXHEIM,
- Madame la Présidente de l'Association Syndicale Libre d'Entremont
- Centre technique municipal, 28 rue de Pologne, 68170 RIXHEIM
- Monsieur Jacques BOPP, 96 rue Gounod, 68400 RIEDISHEIM.



Fait à RIXHEIM, le
Le Maire

11 SEP. 2025

Rachel BAECHEL

Publié sur le site internet de la Ville de RIXHEIM le : 11 SEP. 2025